

ATELIER DE SENSIBILISATION

À la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

EN MARGE DE LA CONFERENCE

Présentation de la jurisprudence marocaine et de la Cour européenne des droits de l'homme en matière de violence à l'égard des femmes et la violence domestique

26 avril 2022

Organisateurs

L'atelier est organisé conjointement par **La CLINIQUE DE DROIT de la Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales Rabat Agdal** et le **CONSEIL DE L'EUROPE**.

Modalités

L'atelier aura lieu sur une demi-journée le **26 avril 2021**, de **15h30 à 18h30**. Il sera dispensé en présentiel au siège de la FSJES Agdal, avenue des Nations Unies, Agdal, Rabat.

Participants

Professeurs, Professionnels de droit et Etudiant(e)s (niveau doctorat et master).

Programme de l'atelier de sensibilisation à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

14h30-15h : arrivée et inscription des participants

15h– 15h30 : Session d'ouverture

M. Mohammed RHACHI, Président de l'Université Mohamed V - Rabat

M. Farid EL BACHA, Doyen de de la FSJES Agdal – Rabat

Mme Carmen Morte, Cheffe du Bureau du Conseil de l'Europe au Maroc

M. Abdehanine Touzani, Directeur de l'Institut Supérieur de la Magistrature

Mme Ilham Hamdai, Professeur de l'enseignement supérieur, Responsable de la clinique juridique de la FSJES Agdal.

15h30 – 16h15: Cadre juridique national et international de lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

Madame Oumayma, Achour, Professeure Universitaire Présidente de l'Association Jossour

Monsieur Samir El Ghalmi, substitut du procureur général du Roi, chef de service (Institut Supérieur de la Magistrature)

- A. *Cadre juridique national de lutte contre la violence à l'égard des femmes*
- B. *Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul)*

16h15 – 16h30: Discussion

16h30 – 17h: Le rôle des magistrats du ministère Public dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

Monsieur Mohamed Oukhlifa, Présidence du Ministère Public

- A. *Présentation des grandes lignes et des recommandations du Rapport 2019 de la PMP*
- B. *Circulaires de la Présidence du Ministère public en matière de violences à l'égard des femmes.*
- C. *Le protocole territorial de prise en charge des femmes victimes de violences*

17h – 18h : La jurisprudence marocaine et de la Cour européenne des droits de l'homme en matière de violence à l'égard des femmes et la violence domestique

Monsieur Mohamed Oukhlifa, Présidence du Ministère Public

Madame Carmen Gomez, Ancienne Conseillère juridique Principale à la Cour européenne des Droits de l'homme

- A. *Exemples de jurisprudence marocaine tirés du recueil*
- B. *Exemples de jurisprudence tirés du recueil des résumés juridiques des arrêts et décisions de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)*

18h–18h30 : HELP : Formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit

Monsieur, Samir El Ghalmi, Enseignant à l'institut supérieur de La magistrature, tuteur HELP

Madame Malika Smaali, chargée de projets droits de l'homme, Conseil de l'Europe

- A. *Présentation de la plateforme HELP*
- B. *Présentation du cours HELP sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique*

18h45–19h : Cérémonie de signature du mémorandum

Président de l'Université Mohamed V

Doyen de la FSJES Agdal - Rabat

Mme Carmen Morte Gomez, Cheffe du bureau du Conseil de l'Europe au Maroc

19h Session de clôture

19h-20h30 : Rupture du jeun et échanges